

COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 A 19 H sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy

Etaient présents :

M. CANDAT, J. DEWIDHEM, A. QUERCIA, M. LAURENT, P. CHANET, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, C. LAROPPE, E. BISTORY, N. BLANPAIN, F. BIHLER, J. THIEBAUT, S. PAULIN, C. POLLISSE, C. ZELLER, P. NICOLLE, D. LARCHER, T. BRACHET, C. HAUSERMANN.

Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :

F. NOVIANT a délégué son mandat à J. DEWIDHEM
R. STAHL a délégué son mandat à M. CANDAT
L. SIMEON a délégué son mandat à P. CHANET
A. MOREAU a délégué son mandat à C. HAUSERMANN
P. MEYER a délégué son mandat à T. BRACHET

Etaient absents, excusés :

M. SAUGET
P. MASSON

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2018**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHANET présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

**DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT
DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

- **Décision n° 2018 -015 du 20 Juin 2018** – Contrat de maintenance et entretien des aires de jeux ;
- **Décision n° 2018 -016 du 9 Juillet 2018** – Etude géotechnique ;
- **Décision n° 2018 -017 du 9 Août 2018** – Fourniture de repas en liaison froide pour les services de restauration scolaire, extra-scolaire et accueil de loisirs ;
- **Décision n° 2018 -018 du 24 Août 2018** – Marché de contrôle technique – Construction d'une crèche ;
- **Décision n° 2018 -019 du 24 Août 2018** – Marché de coordination en sécurité et de protection de la santé – Construction d'une crèche ;

POINT 1

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE MULTI ACCUEIL

Madame LAROPPE rappelle que la reconstruction de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups » avec passage de 20 à 27 lits a été décidée par délibération du Conseil Municipal n° 5 du 5 Décembre 2017.

A cet effet, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la SOLOREM pour l'aide au pilotage du dossier, suivi d'un marché de maîtrise d'œuvre signé avec un groupement composé d'ARCHILOR - Architecte mandataire, GUERRA – BET Structure, SINGLER, BET Fluides.

Suite à la remise de l'Avant-Projet Définitif, le plan de financement pour la reconstruction de la structure se définit comme suit :

- Dépense : 1 230 179 € HT
- Recette : Subvention CAF : 220 800 €
- Recette : Subvention DSIL 2018 : 492 071.60 €
- Autofinancement du solde : fonds propres et emprunt : 517 307.40 €

L'équipe de maîtrise d'œuvre avec le concours de la SOLOREM prépare actuellement la consultation publique pour la phase travaux sur la base d'un marché alloti en 10 lots. Le montant estimatif de ces marchés de travaux, qui devrait être lancé début octobre, s'élève à 898 133 € HT, soit 1 077 759.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **De valider** le plan de financement ci-dessus pour la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera le multi-accueil «Les P'tits Loups » ;
- **De solliciter** le concours de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL 2018 (taux maximum : 40 %) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative au marché de travaux nécessaire à la réalisation de cet équipement.

Ce point est complété par la projection d'un diaporama apportant des précisions sur le futur projet. Ce diaporama sera joint au compte rendu du présent conseil et transmis à l'ensemble des membres.

Monsieur le Maire précise que le projet a été présenté ce jour en comité de pilotage. Le médecin de PMI et le représentant de la CAF ont félicité les équipes ayant travaillées sur le projet.

Monsieur le Maire reste en attente des décisions définitives quant aux montants des subventions qui seront versées par la CAF et l'Etat

POINT 2

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES POUR LA PERIODE 2019-2022

Monsieur LAURENT indique que la Commune de Saulxures-lès-Nancy, par délibération du 31 mars 2015, a décidé de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour les services de télécommunications pour la période 2016-2018, ayant intégré ce groupement lors de sa création en 2003.

La Métropole du Grand Nancy assume depuis sa création le rôle de coordonnateur de ce groupement et reconduit actuellement cette démarche pour la mise en œuvre de marchés sur la période mai 2019 – avril 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la proposition de la Métropole du Grand Nancy en date du 10 juillet 2018 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle sera confirmée le 21 septembre 2018 par délibération de son Bureau,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques (document joint),

Vu le budget,

Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement,

Lot No 1 : Téléphonie fixe abonnements analogiques, numériques T0 ou équivalent, services et communications

Lot No 2 : Lignes louées et autres services de télécommunications fixes

- Numéros service à valeur ajoutée (SVA).
- Liaisons louées analogiques et numériques.
- Services temporaires.

Lot No 3 : Téléphonie mobile

- Abonnements mobiles voix, données, voix et données
- Fourniture des terminaux mobiles.

Lot No 4 : Téléphonie fixe abonnements numériques T2 ou trunk SIP, services et communications

Lot No 5 : Réseaux VPN IP et accès Internet professionnels

- Abonnements réseaux privé virtuel (VPN IP)
- Abonnements accès Internet professionnels
- Services associés

Le fait d'adhérer à un lot n'aura de répercussions financières pour la commune que lorsque celle-ci utilisera cette technologie et non dès l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir ;
- **D'autoriser** le lancement de l'appel d'offres par les services de la Métropole du Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commandes, conformément aux articles 25-I-1°, 67 à 68, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **D'adhérer** aux lots 1, 3 et 5 conformément à l'article 6 de la convention constitutive.

Réponse est faite à la question de Monsieur HAUSERMANN quant au nombre de téléphones portables au sein des services de la commune.

POINT 3 DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Les modifications de crédits portent sur :

- la section de Fonctionnement – Dépenses et Recettes (opérations réelles et opérations d'ordres)
- la section d'Investissement – Dépenses et Recettes (opérations réelles et opérations d'ordres)

Des ajustements de crédits sont nécessaires sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011, CHARGES A CARACTERE GENERAL
- Chapitre 70, PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- Chapitre 042, OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- Chapitre 040, OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- Chapitre 20, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- Chapitre 21, IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- Chapitre 10, DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
- Chapitre 13, SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le détail de ces modifications est indiqué dans le tableau -DM.3 ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-805-020 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722-412 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-7022-833 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21318-412 : Autres bâtiments publics	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 980.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 980.00 €
R-1321-020 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 050.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 050.00 €
D-2031-84 : Frais d'études	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-84 : Terrains nus	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	0.00 €	8 230.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-84 : Autres bâtiments publics	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0.00 €	29 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 000.00 €	46 030.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	60 000.00 €	117 030.00 €	0.00 €	57 030.00 €
Total Général		59 030.00 €		59 030.00 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** les propositions budgétaires figurant dans le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à un questionnement de Monsieur HAUSERMANN, Monsieur le Maire confirme que la commune de Pulnoy a pris un arrêté pour interdire l'accès à son parcours de santé suite à un état d'insalubrité lié aux comportements des gens du voyage. Pour ces mêmes raisons, la commune de Saulxures a pris un arrêté identique hier pour interdire l'accès à la forêt par le chemin stratégique jusqu'au départ des gens du voyage et à la fermeture définitive de l'aire de grands passages. Concernant ce sujet, les maires des communes impactés par l'aire de grands passages (Saulxures, Pulnoy, Essey et Seichamps) rencontrent Monsieur le Préfet le 4 octobre en préfecture.
- Présentation par diaporama (joint au compte rendu du projet de Pôle Santé sur le secteur de la Vahotte (à côté du futur Multi Accueil). Les plans de ce projet sont présentés avec la création de 8 cellules professionnelles sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par le même cabinet d'architecture que celui qui est en charge de la réalisation du Multi Accueil.

La séance est levée à 20 h 15



La secrétaire,
Patricia CHANET